



SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 18 novembre 2019, à 19 h.

Sont présents : Monsieur le conseiller Daniel Grenier
 Madame la conseillère Devon Reid
 Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
 Monsieur le conseiller Kevin Vocino
 Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
 Madame la conseillère Mélanie Roldan
 Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Sont aussi présents : Monsieur Marc Rouleau, directeur général
 Me Pascale Synnott, greffière et directrice,
 Services juridiques

Est absente : Madame la conseillère Anne Scott

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h 00.

1. CONSEIL MUNICIPAL

19-11-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. CONSEIL MUNICIPAL

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption - procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2019
- 1.3. Nominations - membres - commissions permanentes et comités





- 1.4. Étude d'opportunités pour la mise en commun de services d'évaluation foncière - mandat à la MRC de Roussillon
- 1.5. Renouvellement - adhésion 2019-2020 - Chambre de commerce du Grand Châteauguay
- 1.6. Renouvellement - adhésion 2020 - Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud

2. DIRECTION GÉNÉRALE

3. SERVICE DES COMMUNICATIONS

4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1. Dépôt - rapport des déboursés - octobre 2019
- 4.2. Radiation des mauvaises créances

5. SERVICES JURIDIQUES

- 5.1. Autorisation de signature - acte de cession - développement Les Vallées de Provence, phases 1 et 2 et Les Provençales

6. SERVICE DES LOISIRS

- 6.1. Aide financière - athlètes
- 6.2. Aide financière - *Programme d'aide de création d'organisme*
- 6.3. Octroi de contrat - programme de tennis - appel d'offres 1955-LO
- 6.4. Proposition de services - RécréoParc 2020

7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 7.1. Dépôt - liste des personnes engagées - période du 23 octobre au 18 novembre 2019
- 7.2. Autorisation de signatures - lettre d'entente BU-2019-03
- 7.3. Embauche - col blanc régulier - *urbaniste*
- 7.4. Embauche - *brigadiers scolaires* réguliers
- 7.5. Embauche - *pompier régulier* à temps partiel, division Incendie
- 7.6. Nomination - *lieutenant*, Service de sécurité incendie Candiac/Delson





Ville de Candiac

- 7.7. Nomination - col bleu régulier - *homme à tout faire, classe 3*, Service des travaux publics
- 7.8. Fin d'emploi - employé 1129
- 7.9. Adhésion 2020 - Jeunesse Canada au travail
- 7.10. Adhésion 2020 - Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec
- 7.11. Adhésion 2020 - Programme Emplois d'été Canada

8. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON

9. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION GÉNIE

- 9.1. Octroi de contrat - nettoyage et inspection des conduites d'égouts pluvial et sanitaire - appel d'offres 1952-ST
- 9.2. Octroi de contrat - analyse de sécurité - mise aux normes des passages à niveau - appel d'offres 1957-ST
- 9.3. Contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes - ventilation des mesures requises
- 9.4. Engagement - demande de permis d'exploitation - rejet des eaux pluviales du TOD Quartier de la gare

10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME

- 10.1. Demande de dérogations mineures - 66, chemin d'Auteuil
- 10.2. Demande de dérogations mineures - 197 à 275, rue d'Ambre
- 10.3. Autorisation de signature - entente révisée relative à des travaux municipaux - développement domiciliaire TOD de la gare, phase 1

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- 11.1. Autorisation de signatures - entente intermunicipale relative à la disposition des neiges usées
- 11.2. Octroi de contrat - location d'une niveleuse avec opérateur - appel d'offres 1951-TP
- 11.3. Octroi de contrat - fabrication et installation d'une boîte-outils pour camion - appel d'offres 1953-TP
- 11.4. Octroi de contrat - système de ventilation/climatisation au complexe sportif - appel d'offres 1956-TP
- 11.5. Octroi de contrat - entretien du système d'automatisation intelligent Foxboro - année 2020





12. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 12.1. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 1440 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2020
- 12.2. Adoption - Règlement 1008-006 - stationnement interdit sur les terrains privés
- 12.3. Adoption - Règlement 1439 édictant les tarifs municipaux

13. DIVERS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

19-11-02 ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2019

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 22 octobre 2019.

19-11-03 NOMINATIONS - MEMBRES - COMMISSIONS PERMANENTES ET COMITÉS

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0544;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Candiac désire former les commissions permanentes qu'il juge nécessaires et en nommer les membres, de même que ceux des comités relevant des règlements et des organismes;

CONSIDÉRANT QUE les mandats des membres en fonction viennent à échéance.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE, pour les commissions permanentes, les élus suivants soient nommés comme suit pour un mandat de 2 ans, jusqu'à leur remplacement ou renouvellement par voie de résolution :

- Commission de la vie culturelle et communautaire :
(anciennement Commission de la culture et de l'action communautaire)
Présidente : madame Devon Reid





Ville de Candiac

- Commission des sports et loisirs :
Président : monsieur Jean-Michel Roy
- Commission du développement durable du territoire :
Présidente : madame Anne Scott
- Commission de l'environnement et des changements climatiques :
Président : monsieur Kevin Vocino
- Commission de la sécurité publique, du milieu et des personnes :
Président : monsieur Vincent Chatel
- Commission des finances et chantier ville intelligente :
Président : monsieur Daniel Grenier
- Commission des communications et de la participation citoyenne :
Présidente : madame Marie-Josée Lemieux
- Commission bibliothèque et relations avec la collectivité :
(anciennement Commission de la jeunesse, de la famille et des aînés)
Présidente : madame Mélanie Roldan

QUE les personnes suivantes soient nommées selon la durée du mandat indiquée, jusqu'à leur remplacement ou renouvellement par voie de résolution :

- Comité consultatif d'urbanisme :
Présidente : Madame Anne Scott, conseillère municipale
Madame Marie-Josée Lemieux, conseillère municipale
Madame Devon Reid, conseillère municipale
Monsieur Roderick Henderson, monsieur Gildard Lanteigne et
madame Thérèse Gatien, représentants des citoyens de la
municipalité

pour un mandat de 2 ans;
- Comité de toponymie :
Présidente : madame Anne Scott, conseillère municipale

pour un mandat de 1 an;
- Comité consultatif pour l'application de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* :
Madame Mélanie Roldan, conseillère municipale

pour un mandat de 2 ans;
- Tarso inc. :
Membre du conseil d'administration : monsieur Daniel Grenier,
conseiller municipal

pour un mandat de 2 ans;

QUE les résolutions 17-11-06 et 17-11-08 soient remplacées par la présente;

QUE la résolution 17-11-17 soit modifiée par la présente.





**19-11-04 ÉTUDE D'OPPORTUNITÉS POUR LA MISE EN
COMMUN DE SERVICES D'ÉVALUATION
FONCIÈRE - MANDAT À LA MRC
DE ROUSSILLON**

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0529;

CONSIDÉRANT QUE, depuis de nombreuses années, les municipalités du Québec font face à des défis de gestion importants puisqu'elles sont appelées à offrir de plus en plus de services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les impôts fonciers, qui constituent la principale source de revenus des municipalités, ne soutiennent pas le rythme de croissance des dépenses encourues;

CONSIDÉRANT QUE la marge de manœuvre des municipalités est donc grandement réduite et que les municipalités de la MRC de Roussillon partagent un enjeu similaire quant aux services d'évaluation foncière.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac mandate la MRC de Roussillon pour réaliser une étude d'opportunités en vue de la mise en commun de services d'évaluation foncière afin de répondre aux enjeux des prochaines années;

QUE la MRC de Roussillon soit autorisée à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation de cette étude.

**19-11-05 RENOUVELLEMENT - ADHÉSION 2019-2020 -
CHAMBRE DE COMMERCE DU
GRAND CHÂTEAUGUAY**

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0534;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce du Grand Châteauguay organise, à l'intention de ses membres, des conférences et des activités liées à divers champs d'intérêt qui permettent le développement de partenariats et favorisent des occasions de maillage.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisé le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Candiac à la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Châteauguay (anciennement la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon) pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, au coût de 825 \$, plus les taxes applicables;





Ville de Candiac

QUE soient autorisées les inscriptions à titre de membres du maire Normand Dyotte, des conseillères Marie-Josée Lemieux, Anne Scott et Mélanie Roldan et du directeur général Marc Rouleau ainsi que leur participation aux activités de la Chambre de commerce pendant la période ci-haut mentionnée, incluant toute dépense s'y rattachant.

19-11-06 RENOUELEMENT - ADHÉSION 2020 - CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RIVE-SUD

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0546;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud (CCIRS) est le troisième plus important regroupement d'affaires au Québec.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisé le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Candiac à la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020, au coût de 705 \$, plus les taxes applicables;

QUE soient autorisées les inscriptions à titre de membres du maire Normand Dyotte, des conseillères Marie-Josée Lemieux et Mélanie Roldan et du directeur général Marc Rouleau ainsi que leur participation aux activités de la Chambre de commerce pendant la période ci-haut mentionnée, incluant toute dépense s'y rattachant.

- 2. *DIRECTION GÉNÉRALE***
- 3. *SERVICE DES COMMUNICATIONS***
- 4. *SERVICE DES FINANCES***

19-11-07 DÉPÔT - RAPPORT DES DÉBOURSÉS - OCTOBRE 2019

Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 1328, la trésorière dépose au conseil le rapport des déboursés effectués et autorisés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2019 pour un total de 4 679 606,73 \$.

Le conseil prend acte de ce dépôt.





19-11-08 RADIATION DES MAUVAISES CRÉANCES

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0540;

CONSIDÉRANT l'existence de créances jugées irrécouvrables, et ce, malgré l'application des mesures de recouvrement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale adjointe, trésorière et directrice du Service des finances.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la directrice générale adjointe, trésorière et directrice du Service des finances soit autorisée à radier les comptes à recevoir pour un montant de 8 731,17 \$, incluant capital, intérêts et pénalités en date du 18 novembre 2019, selon la liste déposée aux membres du conseil.

5. SERVICES JURIDIQUES

19-11-09 AUTORISATION DE SIGNATURE - ACTE DE CESSION - DÉVELOPPEMENT LES VALLÉES DE PROVENCE, PHASES 1 ET 2 ET LES PROVENÇALES

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0535;

CONSIDÉRANT les ententes de développements domiciliaires *Les Vallées de Provence*, phases 1 et 2 et *Les Provençales* conclues entre la Ville de Candiac et Le Groupe Maison Candiac inc.;

CONSIDÉRANT QUE Le Groupe Maison Candiac inc. s'est engagé à céder à la Ville de Candiac, à des fins de rues, parcs et espaces verts, les immeubles désignés auxdites ententes.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvé l'acte de cession, tel que soumis aux membres du conseil;

QUE les frais inhérents à cette cession soient assumés par Le Groupe Maison Candiac inc.;

QUE la directrice des Services juridiques, ou en son absence ou incapacité d'agir, le directeur général, soit désigné(e) signataire de l'acte de cession notarié à intervenir et de tous documents incidents à la cession, pour et au nom de la Ville de Candiac.





6. SERVICE DES LOISIRS

19-11-10 AIDE FINANCIÈRE - ATHLÈTES

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0525;

CONSIDÉRANT le *Programme d'aide aux athlètes*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les aides financières suivantes :

Événements	Montants	Noms des participants
43 ^e Championnat national d'athlétisme pour jeunes de la Légion 2019, catégorie féminine U18 du 400 m Dash et du 400 m Hurdles, du 6 au 13 août 2019, à Sydney (Nouvelle-Écosse)	300 \$	Madame Marie-Éloïse Leclair
Caballista - 24 ^e finale des Jeux équestres du Québec, catégorie Junior, du 27 au 29 septembre 2019, à Bécancour (Québec)	150 \$	Madame Keira Stevens
Championnats internationaux de patinage de vitesse courte piste ISU 2019, du 12 au 13 octobre 2019, à Heerenveen (Pays-Bas) et du 18 au 20 octobre 2019, à Bormio (Italie)	500 \$	Madame Anne-Clara Belley
Championnats provinciaux cross-country civils et populaires 2019, le 26 octobre 2019, à Québec (Québec)	150 \$	Madame Amélia Marcoux

19-11-11 AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE DE CRÉATION D'ORGANISME

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0538;

CONSIDÉRANT la *Politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes* et le *Programme d'aide création d'organisme*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée une aide financière de 1 200 \$ à l'Association de Pickleball Roussillon pour la création de leur organisme.





Ville de Candiac

19-11-12 OCTROI DE CONTRAT - PROGRAMME DE TENNIS - APPEL D'OFFRES 1955-LO

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0543;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres par voie d'invitations 1955-LO, une seule entreprise a soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Quarante-zéro inc., soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation du programme de tennis 2020, aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 40 950 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents d'appel d'offres 1955-LO, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

19-11-13 PROPOSITION DE SERVICES – RÉCRÉOPARC 2020

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0547;

CONSIDÉRANT QU'une des actions du *Plan stratégique de développement 2018-2033* de la Ville de Candiac repose sur la recherche de partenariats régionaux avec les villes de la couronne Sud de Montréal afin de mieux répondre aux besoins des Candiacois;

CONSIDÉRANT le projet-pilote du RécroParc offert aux municipalités du Roussillon;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire offrir à ses résidents la gratuité d'accès à la plage située à Ville Sainte-Catherine pour la saison estivale 2020 (excluant le stationnement) et, à cette fin, accepte d'en défrayer les coûts.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac accepte la proposition de services d'accès à la plage du RécroParc selon le scénario 1 et la proposition 2 des modalités de collaboration pour la saison estivale 2020, aux coûts unitaires soumis, plus les frais d'administration de 15 %;

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'entente à venir relative à cette proposition de service, pour et au nom de la Ville de Candiac.





7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

**19-11-14 DÉPÔT - LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES -
PÉRIODE DU 23 OCTOBRE AU
18 NOVEMBRE 2019**

Conformément au Règlement 1328, la directrice du Service des ressources humaines dépose la liste des personnes engagées pour la période du 23 octobre au 18 novembre 2019.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

**19-11-15 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRE
D'ENTENTE BU-2019-03**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la lettre d'entente BU-2019-03 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377, cols bleus, relative à un projet-pilote visant la création de trois fonctions temporaires de *préposé à l'entretien et opérateur de surfaceuse*, section Parcs et bâtiments, Service des travaux publics;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

**19-11-16 EMBAUCHE - COL BLANC RÉGULIER -
URBANISTE**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du développement et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauchée madame Karine Lapointe au poste d'*urbaniste*, Service du développement, col blanc régulier, classe G-1, échelon 1, à compter du 2 décembre 2019, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912.





Ville de Candiac

19-11-17 **EMBAUCHE - BRIGADIERS SCOLAIRES RÉGULIERS**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient embauchées les personnes suivantes à titre de *brigadier scolaire*, régulier à temps partiel, aux conditions stipulées à la *Politique établissant les conditions de travail des brigadiers scolaires* :

Noms	Échelons	Dates de début	Dates d'ancienneté reconnues pour le calcul des vacances et le taux horaire uniquement
Monsieur Louis-Charles Vanier	3 ^e année	19 novembre 2019	15 mai 2017
Monsieur André Nantel	1 ^{re} année	20 novembre 2019	26 août 2019

19-11-18 **EMBAUCHE - POMPIER RÉGULIER À TEMPS PARTIEL, DIVISION INCENDIE**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie Candiac/Delson et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauché Monsieur Francis Lestage au poste de *pompier régulier* à temps partiel, division Incendie, Service de sécurité incendie Candiac/Delson, classe 3, à compter du 19 novembre 2019, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des pompiers du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Candiac;

QUE l'employé obtienne le statut d'employé régulier après avoir complété la période d'essai de 12 mois de travail consécutifs, conformément à la convention collective en vigueur;

QUE soit reconnue la date d'embauche du 7 décembre 2017 comme date d'ancienneté pour le calcul des vacances et du taux horaire uniquement.





Ville de Candiac

19-11-19 NOMINATION - LIEUTENANT, SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie Candiac/Delson et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit nommé monsieur Gabriel Gingras St-Onge au poste de *lieutenant*, Service de sécurité incendie Candiac/Delson, à compter du 19 novembre 2019, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des employés pompiers du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Candiac;

QUE soit reconnue la date d'embauche du 22 mai 2007 comme date d'ancienneté pour le calcul des vacances et du taux horaire uniquement.

19-11-20 NOMINATION - COL BLEU RÉGULIER - HOMME À TOUT FAIRE, CLASSE 3, SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit nommé monsieur Sylvain Boisvert au poste d'*homme à tout faire, classe 3*, Service des travaux publics, col bleu régulier, à compter du 19 novembre 2019, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377;

QUE soit reconnue la date d'embauche du 20 mai 2018 comme date d'ancienneté pour le calcul des vacances et du taux horaire uniquement.

19-11-21 FIN D'EMPLOI - EMPLOYÉ 1129

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit entérinée la fin d'emploi de l'employé 1129, conformément à la lettre signée par le directeur général en date du 28 octobre 2019.





**19-11-22 ADHÉSION 2020 - JEUNESSE CANADA
AU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT QUE le programme *Jeunesse Canada au travail* est financé par le ministère du Patrimoine canadien;

CONSIDÉRANT QUE ce programme contribue à donner à un étudiant l'opportunité d'acquérir les compétences, l'expérience et la capacité dont il a besoin pour intégrer les milieux documentaires;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière est essentielle pour l'embauche d'un étudiant en sciences de l'information durant la période estivale.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac dépose une demande d'adhésion au programme *Jeunesse Canada au travail* pour l'année 2020 auprès du ministère du Patrimoine canadien pour le poste d'étudiant en sciences de l'information (étudiant, bibliothécaire);

QUE la directrice du Service des ressources humaines soit autorisée à signer tous les documents requis, pour et au nom de la Ville de Candiac.

**19-11-23 ADHÉSION 2020 - PLAN MUNICIPAL D'EMPLOIS
POUR LES JEUNES DES CENTRES JEUNESSE
DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le projet *Un pont vers demain* de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) permet à des jeunes bénéficiaires des centres jeunesse du Québec de prendre contact avec le milieu municipal et le monde du travail;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ s'engage à verser une subvention si l'embauche de ces jeunes nécessite des frais et de l'encadrement supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire poursuivre son engagement dans ce mouvement de solidarité envers les jeunes des centres jeunesse du Québec.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac signifie son intérêt à l'Union des municipalités du Québec pour le Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse et, par conséquent, réserve un emploi à l'été 2020 dans le cadre de ce programme;

QUE la directrice du Service des ressources humaines soit autorisée à signer tous les documents requis, pour et au nom de la Ville de Candiac.





19-11-24 ADHÉSION 2020 - PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac dépose annuellement une demande d'aide financière auprès du programme *Emplois Été Canada*, financé par le ministère de l'Emploi et Développement social Canada;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière est essentielle pour l'embauche d'étudiants durant la période estivale.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit déposée une demande d'adhésion au Programme Emplois Été Canada pour l'année 2020 auprès du ministère de l'Emploi et Développement social Canada pour les postes suivants :

- Responsable camp de jour
- Animateur camp de jour
- Sauveteur

QUE la directrice du Service des ressources humaines soit autorisée à signer tous les documents requis, pour et au nom de la Ville de Candiac.

8. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON

9. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION GÉNIE

19-11-25 OCTROI DE CONTRAT - NETTOYAGE ET INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUTS PLUVIAL ET SANITAIRE - APPEL D'OFFRES 1952-ST

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0522;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres par voie d'invitations 1952-ST, une seule entreprise a soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Essa-tech inc., soumissionnaire conforme, le contrat de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts pluvial et sanitaire pour diverses rues (PTI 2020-2021-2022), aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 47 854,12 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents d'appel d'offres 1952-ST, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.





19-11-26 OCTROI DE CONTRAT - ANALYSE DE SÉCURITÉ - MISE AUX NORMES DES PASSAGES À NIVEAU - APPEL D'OFFRES 1957-ST

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0536;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres par voie d'invitations 1957-ST, une seule entreprise a soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Le Groupe conseil Génipur inc., soumissionnaire conforme, le contrat pour des services professionnels en analyse de sécurité pour la mise aux normes des passages à niveau, aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 59 070 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents d'appel d'offres 1957-ST, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à la signature de l'entente de confidentialité des mandataires ou consultants prévue à l'annexe II du *Règlement 1438 sur la gestion contractuelle*.

19-11-27 CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES - VENTILATION DES MESURES REQUISES

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0396;

CONSIDÉRANT les résolutions 18-11-24 et 19-06-24.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée la réalisation des prestations supplémentaires suivantes à titre de mesures *hors bordereau*, telles que prévues à l'Étude de faisabilité et pour lesquelles le paiement a déjà été autorisé par la résolution 19-06-24 :





Ville de Candiac

Prestations supplémentaires	Montants, plus les taxes applicables
Émondage de 3 arbres	303,85 \$
Remplacement de 186 porte-fusibles simples*	15 384,76 \$
Remplacement de 47 porte-fusibles doubles*	4 998,27 \$
Remplacement de 47 câblages*	6 347,01 \$
Conditions de chantier (activité de signalisation, véhicule escorte et stockage)	1 109,68 \$
Conversion de 25 luminaires 150WHPS en RFM-72W32LED3K-G2-R3M-UNV-DMG-RCD7-GY3 (rehaussement)	8 729,50 \$
Contrôle intelligent pour 25 luminaires rehaussés	5 372,75 \$
Conversion de 24 luminaires DEL existants en RFS-30W16LED3K-G2-R2M-UNV-DMG-RCD7-GY3	8 252,40 \$
Conversion de 6 luminaires DEL existants en RFS-54W16LED3K-G2-R3M-UNV-DMG-RCD7-GY3	2 071,74 \$
Conversion de 20 luminaires DEL existants en RFM-72W32LED3K-G2-R3M-UNV-DMG-RCD7-GY3	6 983,60 \$
Fourniture de 29 nœuds pour DEL existants convertis	6 232,39 \$
Fourniture de 21 nœuds pour DEL existants convertis (places Halifax et Hamilton)	4 513,11 \$
Déplacement de 21 luminaires DEL existants dont 1 luminaire déposé (demande de la Ville)	2 051,74 \$
Fourniture de 20 nœuds DEL existants déplacés (avenue d'Iberia)	4 298,20 \$
Fourniture de 169 nœuds DEL existants conservés	36 318,99 \$
Installation de 169 nœuds DEL existants conservés	11 963,90 \$
Fourniture de 2 répéteurs	637,23 \$
Installation de 2 répéteurs	337,61 \$
TOTAL	125 906,73 \$

* Ces données sont des estimations. La Ville établira le montant payable en fonction du nombre réel d'unités remplacées.

QUE le directeur du Service du développement ou son remplaçant soit autorisé à signer tous les documents pertinents en lien avec le contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes, notamment le contrat type de l'Annexe 4 de l'appel d'offres avec Énergère inc., le tout conformément à la résolution 18-11-24.

19-11-28 ENGAGEMENT - DEMANDE DE PERMIS D'EXPLOITATION - REJET DES EAUX PLUVIALES DU TOD QUARTIER DE LA GARE

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0526;

CONSIDÉRANT le projet de développement domiciliaire TOD Quartier de la gare;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac doit procéder à une demande de permis d'exploitation afin de permettre le rejet des eaux pluviales du projet (33,24 hectares) dans les infrastructures de l'autoroute 30;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à l'installation de ses équipements à l'intérieur de l'autoroute 30.

EN CONSÉQUENCE :





Ville de Candiac

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE, dans le cadre du projet de développement TOD Quartier de la gare, la Ville de Candiac s'engage à effectuer les travaux relatifs au rejet des eaux pluviales du TOD en respect de l'annexe A - *Clauses générales* de la demande de permis faite auprès de Nouvelle Autoroute 30, S.E.N.C. (NA-30);

QUE la Ville s'engage à acquitter le montant de la facture annuelle relative aux frais d'électricité, telle que prévue à l'annexe 4 de la demande de permis, représentant les coûts supplémentaires d'électricité à la station de pompage engendrés par le rejet des eaux pluviales du projet TOD;

QUE la Ville s'engage à remettre en état des éléments de l'emprise de l'autoroute 30 qui pourrait être endommagée par les infrastructures du TOD;

QUE le directeur du Service du développement ou son remplaçant soit autorisé à signer le permis et tous autres documents afférents, pour et au nom de la Ville de Candiac.

10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME

19-11-29 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 66, CHEMIN D'AUTEUIL

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, explique l'objet des dérogations mineures et demande aux personnes présentes s'il y a quelqu'un qui désire se faire entendre sur cette demande pour le bâtiment situé au 66, chemin d'Auteuil, dans la zone H-335. Il n'y a aucune intervention.

b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0493 et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU-2019-10-131).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les dérogations mineures suivantes au *Règlement 5000 de zonage* pour le bâtiment situé sur le lot 2 094 221 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, à l'adresse civique du 66, chemin d'Auteuil, dans la zone H-335, afin de permettre :

- une marge latérale de 1,85 mètre au lieu de 2 mètres;
- une marge latérale totale de 4,71 mètres au lieu de 5 mètres.





19-11-30 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 197 À 275, RUE D'AMBRE

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, explique l'objet des dérogations mineures et demande aux personnes présentes s'il y a quelqu'un qui désire se faire entendre sur cette demande pour le projet intégré de quatre bâtiments situés au 197 à 275, rue d'Ambre (adresses impaires), dans la zone H-153. Il n'y a aucune intervention.

b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0484 et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU-2019-10-125).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les dérogations mineures suivantes au *Règlement 5000 de zonage* pour le projet intégré de quatre bâtiments situés sur les lots 6 073 665 et 6073 666 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, aux futures adresses civiques 197 à 235, rue d'Ambre (adresses impaires) et 237 à 275, rue d'Ambre (adresses impaires), dans la zone H-153, afin de permettre :

- un bâtiment accessoire rattaché au bâtiment principal d'une superficie maximale de 20 mètres carrés au lieu de 14 mètres carrés;
- un pourcentage de maçonnerie sur les façades des bâtiments d'un minimum de 55 % au lieu de 80 %.

19-11-31 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RÉVISÉE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX - DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE TOD DE LA GARE, PHASE 1

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0451;

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement domiciliaire TOD de la gare, phase 1 a fait l'objet d'une première entente relative aux travaux municipaux en date du 21 décembre 2017 et d'un Addendum en date du 16 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE la construction des infrastructures est en cours de réalisation;

CONSIDÉRANT l'évolution du projet depuis la signature de l'entente initiale et de l'Addendum 1.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





Ville de Candiac

QUE soit approuvée l'*Entente relative à des travaux municipaux sur le territoire de la Ville de Candiac - développement domiciliaire TOD de la gare, phase 1*, telle que soumise aux membres du conseil;

QUE le directeur du Service de développement ou son remplaçant soit autorisé à signer l'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac;

QUE cette entente remplace la première entente relative à des travaux municipaux ainsi que son Addendum 1.

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

19-11-32 AUTORISATION DE SIGNATURES - ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA DISPOSITION DES NEIGES USÉES

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0545;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac doit se départir de ses neiges usées selon les normes du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Constant est favorable à accepter les neiges usées de la Ville de Candiac.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvé le projet d'*Entente relative à la disposition des neiges usées*, tel que soumis aux membres du conseil, sous réserve de la modification de l'article 2.ii quant à la contrepartie devant se lire 1,70 \$ du mètre cube, taxes incluses, plus les frais d'administration de 15 %, et sous réserve de la reformulation de l'article 9 quant au renouvellement de l'entente;

QUE le maire ou le maire suppléant et le directeur du Service des travaux publics ou son remplaçant soient autorisés à signer cette entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

19-11-33 OCTROI DE CONTRAT - LOCATION D'UNE NIVELEUSE AVEC OPÉRATEUR - APPEL D'OFFRES 1951-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0509;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres par voie d'invitations 1951-TP, une seule entreprise a soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





Ville de Candiac

QUE soit octroyé à L.A. Hébert ltée, soumissionnaire conforme, le contrat de location d'une niveleuse avec opérateur qualifié, au taux horaire de 237 \$, plus les taxes applicables, pour un montant approximatif de 23 700 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents d'appel d'offres 1951-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

19-11-34 OCTROI DE CONTRAT - FABRICATION ET INSTALLATION D'UNE BOÎTE-OUTILS POUR CAMION - APPEL D'OFFRES 1953-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0510;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 1953-TP, une seule entreprise a soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Précisions Provençal inc., soumissionnaire conforme, le contrat de fabrication et installation d'une boîte-outils (fourgon) pour camion Freighliner M2 106, aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 273 208 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents d'appel d'offres 1953-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

19-11-35 OCTROI DE CONTRAT - SYSTÈME DE VENTILATION/CLIMATISATION AU COMPLEXE SPORTIF - APPEL D'OFFRES 1956-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0517;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres par voie d'invitations 1956-TP, une seule entreprise a soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Les Industries Perform Air inc., soumissionnaire conforme, le contrat de fourniture et installation d'un système de ventilation/climatisation au Complexe sportif de Candiac, pour un montant forfaitaire de 21 850 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents d'appel d'offres 1956-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE les crédits requis soient puisés à même les fonds disponibles du Règlement d'emprunt 1294.





**19-11-36 OCTROI DE CONTRAT - ENTRETIEN DU
SYSTÈME D'AUTOMATISATION INTELLIGENT
FOXBORO - ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0512.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Schneider Electric Systems Canada inc. le contrat de soutien et de services d'entretien du système d'automatisation intelligent Foxboro pour l'année 2020, pour un montant de 37 190 \$, plus les taxes applicables, conformément au contrat de soutien et de services proposé et daté du 11 septembre 2019.

12. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

**19-11-37 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT 1440 DÉCRÉTANT LES TAUX DE
TAXES ET COMPENSATIONS POUR
L'ANNÉE 2020**

Monsieur le conseiller Daniel Grenier donne un avis de motion à l'effet que le Règlement 1440 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2020 sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Il dépose ce projet de règlement à la présente séance et des copies sont disponibles pour le public.

**19-11-38 ADOPTION - RÈGLEMENT 1008-006 -
STATIONNEMENT INTERDIT SUR LES
TERRAINS PRIVÉS**

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0539;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement 1008-006 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 22 octobre 2019 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le *Règlement 1008-006 modifiant le Règlement concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'ajouter le stationnement interdit sur les terrains privés.*





19-11-39 ADOPTION - RÈGLEMENT 1439 ÉDICTANT LES TARIFS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0518;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement 1439 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 22 octobre 2019 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le *Règlement 1439 édictant les tarifs municipaux*.

13. DIVERS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 19 h 50.


NORMAND DYOTTE
Maire


PASCALE SYNNOTT, avocate
Greffière et directrice

